

Titre de l'action : Utilisation de la tondeuse autoportée en sécurité

Objectifs visés :

- Maîtriser la législation sur l'utilisation des tondeuses à gazon autoportées
- Appréhender les responsabilités du conducteur
- Assurer un maniement en toute sécurité en prévenant les risques
- Maîtriser les techniques de conduite d'une tondeuse autoportée

Modes de validation :

- Formation non certifiante, délivrance d'une attestation de formation à l'issue.
- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 1 jour (7 h), le 27 février 2024

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Cours en salle et diaporama
- Exercices pratiques sur site

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Apport théorique<ul style="list-style-type: none">• Connaître la législation : les obligations de l'employeur et la responsabilité de chacun• Connaître les différentes catégories de tondeuse• La prévention des risques sur la route et sur un chantier• Précisions sur les devoirs du conducteur• Caractéristiques d'une tondeuse autoportée• Vérification générale périodique• La prise de poste et la fin de poste• Les techniques d'utilisation d'une tondeuse | <ul style="list-style-type: none">• Apport pratique<ul style="list-style-type: none">• Vérifications des équipements individuels de protection• Vérifications de la tondeuse• Etat des équipements de la tondeuse• Utilisation de la tondeuse en situation de travail• Mise en place du système tonte (lame simple, lame mulching)• Utilisation de la tondeuse, respect du plan de tonte• Arrêt de la tondeuse en fin de journée |
|---|--|

Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités **Prérequis :** Aucun

Conditions d'inscription : être majeur **Frais pédagogiques :** 180 € TTC

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS, coordonnateur de formation - cfppa.st-pouange@educagri.fr - tel : 03 25 41 64 00